

Concerne: Manifeste de la SSP et de la SSPPEA

Réplique à la lettre de Monsieur le Dr H. H. Brunner
à la SSP et à la SSPPEA du 27 février 2001

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres
du Comité central,

Nous vous remercions de votre prompt réaction. Vous écrivez que l'exigence minimale d'un tarif horaire de Fr. 200.– pour la psychiatrie est remplie. Vous ajoutez que la valeur du point tarifaire nécessaire à cet effet est de Fr. 1.–. Or, un regard sur les calculs de la valeur initiale du point tarifaire effectués jusqu'ici dans les cantons nous montre que dans la plupart des cantons, cette valeur reste inférieure à Fr. 1.–. Il n'est donc pas juste d'affirmer que notre exigence minimale est remplie.

Les tarifs médicaux cantonaux actuellement en vigueur indemnisent beaucoup trop faiblement le travail psychiatrique en comparaison du travail des autres médecins et en comparaison des tarifs d'autres professions hautement qualifiées. Mesuré au revenu moyen de l'ensemble des médecins, celui des psychiatres donne un rapport de 1:2 selon l'expertise Hasler (publication 2000)!

Compenser de telles inégalités dans un cadre raisonnable était et reste un objectif reconnu de la révision tarifaire. Toutes comparaisons faites, l'exigence minimale de Fr. 200.– l'heure ne peut nullement être qualifiée d'exagérée. Cela vaut pour l'ensemble de la Suisse.

Pendant des années de patience et en pleine connaissance des faits, nos représentants n'ont cessé dans le passé de chercher une collaboration constructive avec les organes de la FMH. On leur a plusieurs fois laissé entendre que le nouveau tarif réduirait

sensiblement les différences ci-dessus mentionnées. Vous-mêmes évoquez une fois de plus dans votre lettre l'espoir du Comité central que le «reengineering» puisse enfin commencer sans tarder. Et pourtant l'adaptation essentielle du tarif horaire de la psychiatrie a été jusqu'ici négligée. Les déclarations d'intention ne suffisent plus.

Vous nous invitez à nous adresser directement aux autorités politiques responsables. Nous pouvons certes le faire. Seulement, cela pourrait avoir des effets négatifs pour les autres groupes de spécialistes – effets que nous ne voulons sûrement pas. Nous examinerons cependant votre conseil.

Vous suggérez que nous devrions nous faire informer sur l'état effectif des négociations TarMed; autant dire que vous nous jugez incompétents en la matière. Permettez-nous de vous retourner la suggestion: Demandez à vos spécialistes si notre lecture du tarif est correcte ou non.

Enfin, la politesse nous interdit de commenter les remarques qui terminent votre lettre.

Conclusion

L'exigence d'un tarif horaire pour la psychiatrie de fr. 200.– au minimum demeure. Tout tarif inférieur à ce montant serait inacceptable. – Nous constatons que notre question est restée sans réponse: que comptent entreprendre le Président et le Comité central de la FMH pour garantir ce but minimum?

La situation de la psychiatrie n'est toujours pas comprise par la FMH. Nous proposons un entretien urgent avec vous-mêmes, les autres responsables du TarMed à la FMH et une délégation de la SSP et de la SSPPEA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Dr Tedy Hubschmid
Président de la SSP

Dr Christian Fäh
Président de la SSPPEA

Dr Heiner Lachenmeier
Président CPT de la SSP/SSPPEA